

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 novembre 2006

EAU ET MILIEUX AQUATIQUES
(Deuxième lecture) - (n° 3303)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 142

présenté par
M. Flajolet, rapporteur
au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 50

Rédiger ainsi l'alinéa 2 de cet article :

« I *bis*. - Le III de l'article 41, les 3° et 3° *bis* du I et le II de l'article 47 entrent en vigueur en même temps que les dispositions prévues au I de l'article 41 de la présente loi. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.